

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 21 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 21 janvier à 17 H 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 16 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :

Nombre de voix pour : 11
Nombre de voix contre : 02
Nombre d'abstentions :

Présents : Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Alain LAURENS, Alain MANIVEL, Stéphane PATRAS, Jean-Marie PRAYER, Jacqueline PUGET, Marie-Paule ROGOU, Jean-Louis SERRES
Excusés/pouvoirs : Cécile LAPEYRE (pouvoir donné à MP. ROGOU), Frédérique PRAL (pouvoir donné à S. PATRAS), Jérémy SARRAZIN (pouvoir donné à J. LAPEYRE)

Secrétaire de séance : Alain MANIVEL

Objet : Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Vu la délibération n° 2020-099 du Conseil Municipal du 23 octobre 2020 actant la création d'un règlement intérieur au sein du conseil municipal,

Considérant l'élection de Mme le Maire le 14 janvier 2023 suite à la démission de Mme le Maire le 08/11/2022,

Considérant que le nouveau Conseil Municipal en place suite aux élections partielles du 08 janvier 2023, souhaite apporter des modifications au règlement intérieur susmentionné,

Considérant la proposition d'un nouveau règlement intérieur par Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil Municipal ci-annexé,
- **DIT** que ce règlement intérieur remplace celui acté par la délibération n°2020-099 du 23/10/2020 et qu'il sera le seul à être appliqué au sein du Conseil Municipal.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Alexandra BUTEL



Transmis et reçu en Préfecture le : 30-01-2023
Publié le : 30-01-2023
Affiché le : 30-01-2023